



INFOS PRESSE

— 19.02.10



LABELLISATION DU SERVICE PUBLIC DE COLLECTE DES DECHETS MENAGERS

L'ADEME et Eco-Emballages lancent la 4^e édition des labels QualiTri et QualiPlus.

La 4^e campagne de labellisation du service public de collecte des déchets ménagers est ouverte. Les collectivités qui souhaitent participer doivent envoyer leur candidature avant le 30 avril 2010. La liste des collectivités labellisées sera dévoilée lors du Salon Pollutec Lyon, début décembre 2010.

Mis en place en 2007 par l'ADEME et Eco-Emballages, les labels QualiTri et QualiPlus s'inscrivent dans les objectifs du Grenelle de l'environnement en incitant à de meilleurs taux de collecte et de valorisation des déchets et en introduisant l'évaluation de l'impact environnemental du service de collecte.

En trois ans, 120 collectivités ont obtenu le Label QualiTri ou QualiPlus. 113 d'entre elles ont été labellisées QualiTri, 7 ont reçu le Label QualiPlus.



Le dossier de candidature est téléchargeable sur
les sites Internet de l'ADEME et d'Eco-Emballages.
www.ademe.fr/dechets ou www.ecoemballages.fr/labellisation

Pour aider les collectivités locales à renseigner ce dossier,
l'ADEME et Eco-Emballages mettent gratuitement à leur
disposition l'assistance téléphonique (gratuite)
d'un bureau d'études
au **03 52 27 35 47** et **03 25 92 38 87**.

Attention !
Date limite de dépôt des candidatures : 30 avril 2010



Labels qualité collecte : la démarche et les critères retenus

L'ADEME et Eco-Emballages ont mis en place les labels QualiTri et QualiPlus pour améliorer la qualité globale des services de collecte avec pour objectifs :

- la promotion de la démarche d'optimisation,
- le renforcement de l'animation locale,
- la capitalisation d'expériences et le recueil de bonnes pratiques.

La labellisation est **une démarche volontaire** ouverte **aux collectivités locales de plus de 10 000 habitants ayant la compétence "collecte"**. Il ne s'agit pas d'une certification conduite par une tierce partie. Les labels sont attribués pour 3 ans.

L'ensemble de la démarche, depuis la validation des critères jusqu'au choix des collectivités locales lauréates, est conduite par l'ADEME et Eco-Emballages en partenariat avec un **Comité national de labellisation**

www.ademe.fr

composé d'Amorce, du Cercle national du recyclage (CNR), de l'Association des Maires de France (AMF), de la Fédération nationale des activités de dépollutions et de l'environnement (FNADE).

De QualiTri à QualiPlus : un niveau d'exigences croissant

Les critères de sélection du label QualiTri sont regroupés autour de 4 axes représentatifs de la qualité :

- Service : satisfaire les usagers par l'information (rapport annuel, communication de proximité...)
- Economie : connaître et maîtriser les coûts de gestion (étude des coûts, suivi des tournées...)
- Environnement : améliorer les performances et limiter les impacts (taux de valorisation des déchets, évaluation de la consommation de carburant, collecte des déchets dangereux...)
- Social : améliorer les conditions d'hygiène et de sécurité du personnel

Le label QualiPlus comporte des critères plus exigeants :

- Renforcement des critères QualiTri concernant le niveau de performance de la collecte, traduisant une maîtrise des leviers d'optimisation du service
- Introduction de nouveaux critères : politique de réduction des émissions de CO2, mise en sécurité des opérations de collecte, politique d'achat éco-responsable...

Labellisation de la collecte, ce qu'en pensent les collectivités lauréates.

Une enquête conduite fin 2009 auprès d'un panel de collectivités labellisées met en évidence les principaux bénéfices de la démarche :

- « un projet fédérateur pour l'équipe »
- « un effet moteur en interne »
- « un positionnement par rapport à un référentiel national »
- « permet de se situer par rapport aux autres collectivités »
- « facilite l'évaluation de notre action publique, permet de rendre des comptes aux collectivités adhérentes et aux habitants »
- « permet de s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue »
- « une bonne valorisation du travail effectué »
- « renforce la prise en compte des attentes des usagers »
- « une aide à la définition de nouveaux objectifs »

L'ADEME EN BREF

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) est un établissement public sous la tutelle conjointe du ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer et du ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Elle participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable.

Afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale, l'agence met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, ses capacités d'expertise et de conseil. Elle aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit.
www.ademe.fr

ECO-EMBALLAGES EN BREF

Créé en 1992 grâce à la volonté conjointe des entreprises de la grande consommation et des pouvoirs publics, dans le cadre de la Responsabilité Elargie du Producteur, Eco-Emballages fédère et accompagne les acteurs de la chaîne solidaire du tri et du recyclage des emballages. Aujourd'hui, grâce à l'engagement collectif des entreprises, des collectivités, des citoyens et des professionnels du recyclage, environ 63 % des emballages ménagers sont recyclés en France. Eco-Emballages a pour principales missions de travailler avec les entreprises à l'éco-conception et à la réduction des emballages, de soutenir financièrement la collecte sélective et de contribuer à son efficacité, d'informer le grand public et de favoriser le recyclage des emballages.

Eco-Emballages est un éco-organisme, agréé par l'Etat, auquel 47 000 entreprises apportent leur contribution financière, dont près de 93 % sont reversés aux collectivités locales pour contribuer au financement de la collecte sélective. Le Point Vert, symbole de cet engagement, est présent sur 190 milliards de produits de grande consommation en France.

www.ademe.fr